

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2026-040

Séance du 12/03/2026

AFFECTATION DES RESULTATS ANTICIPES DU BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 12/03/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de procéder tel que présenté dans le rapport ci-joint, à l'affectation de l'excédent du résultat de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de 4 597 054,18 € et d'inscrire ce montant au 1068. Le solde, 4 987 586,49 € sera constaté au 002.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé